

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 mars 2024

Séance ordinaire du **12 mars 2024** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :

En fonction : 15

Présents : 13

Absents : 02

Nombre de procuration(s) : 2

Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire

Secrétaire de séance : M. MOSCHLER Vincent

Date de convocation : 05 mars 2024

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie
LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - RIEUX
Dominique - ROSFELDER Dominique - SCHOSSELER Daniel - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mmes - SAETTEL Christiane (Mme SAETTEL a donné procuration à M. BENTZ Hervé)
et TANGHE Marielle (Mme TANGHE a donné procuration à Mme RIEUX Dominique)

3. FINANCES

3B/ Correction d'imputation sur exercice budgétaire antérieur

M. le Maire informe le Conseil Municipal des erreurs d'imputation budgétaire et comptable commises sur exercices antérieurs.

En effet, il a été constaté, en préparant l'état FCTVA 2024 relatif aux dépenses 2023, qu'une partie des dépenses afférentes à l'extension du cimetière étaient imputées à tort depuis 2016, sur le compte 2116 « *cimetière* », non éligible au FCTVA alors qu'elles auraient dû être imputées sur le compte 21316 « *équipements du cimetière* ».

La commune a sollicité la Préfecture pour la prise en compte des dépenses 2023 affectées sur le compte 2116. Afin que ces dépenses puissent être éligibles, la Préfecture demande à la commune d'effectuer une correction comptable avec l'accord du comptable assignataire.

L'instruction M57 précise les modalités de régularisation des erreurs commises sur exercices antérieurs: la correction peut être réalisée par une opération d'ordre non budgétaire, équilibrée en débit et en crédit.

Par ailleurs, afin de régulariser les imputations comptables dans l'actif sur les exercices antérieurs à 2023, il convient de prévoir par délibération les écritures suivantes :

- débit c/21316 : 54 707.34€ avec le numéro d'inventaire CIMET-2016-01-EXTENSION
- crédit c/2116 : 54 707.34 € avec comme numéro d'inventaire CIMET-2016-01-EXTENSION

L'écriture (ou les écritures) sera(seront) passée(s) par le SGC d'Erstein dans Hélios au vu de la délibération. Aucun titre ou mandat n'est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- AUTORISE le Service de Gestion Comptable d'Erstein à effectuer la correction par OONB.

La secrétaire de séance,
Mme OFFENBURGER Céline

Délibération certifiée conforme.

Innenheim, le 18 mars 2024.

Le Maire,

Jean-Claude JULLY

